

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1352>



Grève du 2 février

Un peu de respect pour les jeunes et les personnels SVP !

- Technique - Départements - Yonne - Archives - Unes de l'année scolaire 2005-2006 -



Publication date: vendredi 27 janvier 2006

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

ZEP : l'hallali

Pour le gouvernement, la pauvreté sociale et culturelle des quartiers, des villes, ça n'existe pas.

- Si l'élève a une conduite insupportable, on doit faire appel aux forces de l'ordre ;
- S'il ne réussit pas dans ses études, c'est de sa faute.

Donc, on ferme les ZEP, sauf quelques unes. Une seule dans l'académie de Dijon : celle du collège Epirey à Dijon dont la fermeture est officiellement prévue ... à la rentrée 2006 ! Génial non ?

L'économie sera substantielle : à la fois sur les quelques moyens supplémentaires que les collèges avaient (2% de la dotation départementale dans l'Yonne !) et aussi sur les primes ZEP. Là est l'essentiel.

Après la **suppression des points supplémentaires pour les mutations**, après la **réduction des moyens pour le projet d'établissement**, c'est l'ultime étape.

Les effectifs par classe seront en moyenne partout identiques, collèges ZEP ou pas.

Exemple !

Ce qui est annoncé au collège ZEP de Brienon pour la rentrée 2006 :

- 2 classes de 3ème à 27 élèves
- 3 classes de 4ème à 22 élèves
- 3 classes de 5ème à 27,33 élèves
- 3 classes de 6ème à 27,77 élèves

Et certaines familles auront un argument supplémentaire pour mettre leurs enfants dans le privé.

Postes aux concours : la chute

Leur baisse est telle que les postes mis aux concours 2006 permettront réellement de **ne remplacer qu'un départ à la retraite sur 2. Et chez les COPsy 1 sur 5 !!!**

Les étudiants, à juste titre, se mobilisent .

Mais **cela nous concerne directement** : moins de recrutements, c'est dans 2 ans, moins d'enseignants dans les établissements donc des classes plus chargées et des BEP, des BTS, des séries entières supprimés, avec à la clé des mesures de cartes scolaires pour des collègues titulaires de leurs postes depuis 10 ou 15 ans.

Remplacements de Robien : pour le SNES, c'est toujours NON !

Le recteur a demandé aux chefs d'établissement d'appliquer la loi sur les remplacements obligatoires à partir du 1er janvier et d'utiliser le retrait sur salaire en cas de refus des collègues de remplacer.

certaines chefs zélés ont tenter la manoeuvre...

La réaction des collègues a été vive et ferme, allant jusqu'à la menace de faire grève (par exemple au collège de Saint Georges).

Soyons tous aussi résolus sinon nous aurons bientôt 23h de cours à nos emplois du temps ...

Hors classe : oui, pour tous

Le SNES avait obtenu la hors classe en 1989, un plus réel pour la fin de carrière, même si ce n'était pas le 12ème échelon souhaité.

Tous les gouvernements ont essayé de rogner cet acquis, en limitant le nombre de places, en refusant que les ex-AE y accèdent facilement.

Celui-ci va encore plus loin en donnant encore plus de pouvoir aux chefs d'établissements et aux IPR, nous demandant de vendre nos mérites par l'intermédiaire de I-Prof.

INSUPPORTABLE !

Bivalence : le retour

De Robien ressort les vieilles recettes, celles qui laissent un goût amer quand elles ne donnent pas la nausée ...

Voilà la bivalence des certifiés relancée parce que, paraît-il, des enseignants seraient en sous-service.

Il a même envisagé, comme Fillon, de faire enseigner les PLP bivalents en collège.

Respect des qualifications des personnels, ça a encore un sens pour ce gouvernement ?

Les mesures salariales pour la catégorie C : beaucoup de bruit pour pas grand chose

L'obligation récurrente d'augmenter le minimum de rémunération pour le porter au niveau du SMIC, sans relèvement de l'ensemble de la grille a conduit à un écrasement insupportable.

Par exemple, **du 1er au dernier échelon de l'échelle 3, il n'y a que 61 points d'indice**

La progression indiciaire dans l'échelle 4 est de 26%, celle de l'échelle 5 de 35%.

La fusion des échelles 2 et 3 a été réalisée avec une telle parcimonie que les gains indiciaires s'avèrent tout à fait limités.

Les personnels concernés ont toutes les raisons d'être mécontents et en grève le 2 février !

Après le Contrat Nouvelles Embauches, le Contrat Première Embauche.

La majorité des contrats de travail étaient déjà des CDD ou de l'intérim, le gouvernement va plus loin avec ces nouveaux contrats qui ne créent aucun emploi supplémentaire mais font basculer tout les salariés vers l'incertitude du lendemain.

Et d'en rajouter encore une louche ; d'ici juin, le premier ministre annoncera l'étape suivante : **tous les contrats seront alignés avec une période d'essai de 2 ans !**

Les patrons se frottent les mains : la précarité deviendra loi commune pour tous les salariés du privé, pour nous aussi certainement un jour (comme pour les retraites : soucis de justice !).

Un peu de respect pour les jeunes et les personnels SVP !

Toutes les organisations syndicales et de jeunes organisent la riposte.

Pensons donc à nous adresser aux lycéens pour faire le 7 février de grandes manifestations.